

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SEANCE	1 ^{er} avril 2025
DATE DE CONVOCATION	26 mars 2025
DATE D’AFFICHAGE	03 avril 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	33
PRESENTS	22
PROCURATION(S)	10
VOTANTS	32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **PREMIER AVRIL** DE L’AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 19H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s’est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :
Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, LEGO, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, NDIAYE, GRESSENT, GUILLON.
Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, DEBOISSY, BATAILLE, TERNISIEN, LEFEBVRE, VINCENT.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM MARC, COPLO, LECERF, GODEFROY, GASSA, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, DELIENCOURT, GÜTH, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : M. MARC à M. COQUELET, M. COPLO à Mme DUVALLET, M. LECERF à M. LEGO, M. GODEFROY à M. JAMET, M. GASSA à Mme DORDAIN, M. SABIRI à M. GHOUL, Mme LOUBASSOU à Mme BENAMARA, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, Mme GÜTH à Mme VINCENT, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme ROUSSELIN.

Mme Jeanne POUHÉ
est nommée Secrétaire à l’ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, EL OUERDIGHI, VANHOVE, LHERNAULT, SWIECH, TORETON et Mmes BOULANGER, JEZ, GALLÉ-TESSONNEAU, ZAPPIA.

Délibération N°01

COMPTE DE GESTION 2024 - APPROBATION

M. Jean-Jacques Coquelet expose au Conseil municipal :

Le Comptable public des Andelys a adressé à la Ville son compte de gestion pour l’année 2024, annexé à la présente délibération.

Le compte de gestion répond à deux objectifs :

- Justifier l’exécution du budget ;
- Présenter l’évolution de la situation patrimoniale et financière de la commune

Le compte de gestion retrace en dépenses et en recettes l'ensemble des opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au cours de l'exercice, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du comptable public.

Du point de vue des opérations strictement budgétaires, le compte de gestion reprend le résultat des exercices précédents et intègre tous les titres de recettes émis et tous les mandats de paiements ordonnancés sur l’exercice.

Accusé de réception en préfecture
027-212707012-20250401-D-25-04-01-DE
procédure de suivi des décisions
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Ces opérations sont résumées ci-dessous :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	37 720 618,99	40 110 084,50	77 830 703,49
Titres de recette émis (b)	26 184 406,35	40 390 657,90	66 575 064,25
Réductions de titres (c)	9 564,09	318 092,94	327 657,03
Recettes nettes (d = b - c)	26 174 842,26	40 072 564,96	66 247 407,22
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	37 720 618,99	40 110 084,50	77 830 703,49
Mandats émis (f)	24 687 233,40	36 743 943,89	61 431 177,29
Annulations de mandats (g)	72 138,82	971 791,29	1 043 930,11
Dépenses nettes (h = f - g)	24 615 094,58	35 772 152,60	60 387 247,18
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	1 559 747,68	4 300 412,36	5 860 160,04
(h - d) Déficit			

Les résultats du compte de gestion sont conformes aux résultats du compte administratif de l'exercice 2024 qui est soumis à l'approbation du Conseil Municipal au cours de cette même séance.

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024 *
Investissement	-7 711 818,45		1 559 747,68	-6 152 070,77
Fonctionnement	5 628 532,41	4 612 207,78	4 300 412,36	5 316 736,99
Total	-2 083 286,04	4 612 207,78	5 860 160,04	-835 333,78

* avant affectation du résultat

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 sur l'exécution du budget de la Ville pour l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et sur la comptabilité des valeurs inactives,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

- **DÉCLARE** que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2024 par le Comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET
Accusé de réception en préfecture
027-212707012-20250401-D-25-04-01-DE
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

